

Information réglementée Le 23/12/2010 16 h 30

## **COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR**

Société Anonyme Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788 www.neufcour.com

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **Déclaration d'actionnariat**

en vertu de la loi en matière de transparence du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publication des participations importantes dans les sociétés cotées, la Compagnie Financière de Neufcour déclare qu'elle a reçu le 20/12/2010 des sociétés Bios SA (en liquidation), Biochar SA et Gosson Kessales (en liquidation) la notification dont le contenu se trouve en annexe.

Bios S.A. en liquidation ne détient plus de titres de la Compagnie Financière de Neufcour Biochar S.A. détient 36.908 titres (10,08 %) S.A. Gosson-Kessales en liquidation détient 36.531 titres (9,96 %)

Le nombre total de titres émis par la S.A. Compagnie Financière de Neufcour est de 366.060.

Pour plus d'informations, Jacques Janssen, administrateur délégué Tél +32 (0)4 358 69 44, jacques.janssen@neufcour.com.

	7 YO		
·			
1) Statut de la notification			
	D. M. W.	7	
	Définitive	J	
2) Emetteur			
Mare	CIE FIN DE NEUFCOUR	7	
Nom Numéro d'identification			
3) Motif de la notification			
	La contention and a second sec	146-4	_
	Acquisition ou cassion du contrôle d'une entreprise qu	ombert une parocipation cans un amatieur	+
A) 81 - 127 12			
4) Notification par			
	Une entreprise mère ou une personne détenent le con	trôle	
		11 W. 17 W.	
5) Personne(s) tenue(s) à no	otification		
	Nom	Adresse (pour les personnes morates)	
	(& fomte juridique pour les personnes morales)		
	Bios SA en liquidation	rue du Fort Wallis 2, L-2714 Luxembourg	÷
	Biochar SA Gosson-Kessales SA en Equidation	rue du Fort Weills 2, L-2714 Luxembourg	•
6) Cédant(s) des droits de vo	ote (A remplir uniquement lorsque l'artic	39, rue Joseph Dejerdin, 4460 Grâce-Hollogne	
6) Cédant(s) des droits de vo	ote (A remplir uniquement lorsque l'artic		*
6) Cédant(s) des droits de vo	Non	e 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)	*
6) Cédant(s) des droits de να	Nom (3 torme juridique pour les personnes morales)	e 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)	*
6) Cédant(s) des droits de να	Nom (3 forme juridique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordons	e 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)	•
	Nom (3 forme juridique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordons visé	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)	*
	Nom (3 forme juridique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordons visé	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)	•
	Nom (3 forme juridique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les spordon visé  Seuil	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  1068, des personnes es aux points 6 et 6	•
7) Date de dépassement de :	Nom (3 forme juridique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordons visé	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  1068, des personnes es aux points 6 et 6	*
7) Date de dépassement de :	Nom (3 forme juridique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les spordon visé  Seuil	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  1068, des personnes es aux points 6 et 6	*
7) Date de dépassement de :	Nom (3 forme juridique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les spordon visé  Seuil	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  1068, des personnes es aux points 6 et 6	•
7) Date de dépassement de :	Nom (3 forme juridique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les spordon visé  Seuil	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  1068, des personnes es aux points 6 et 6	•
7) Date de dépassement de :    -  3) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  1068, des personnes es aux points 6 et 6	•
7) Date de dépassement de :    -  3) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil	Adresse (pour les personnes morales)  (DD/MM/////)	
7) Date de dépassement de :    -  3) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil	Adresse (pour les personnes morales)  (DD/MM/////)	
7) Date de dépassement de :    -  3) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil	Adresse (pour les personnes morales)  (DD/MM/////)	
7) Date de dépassement de :    -  3) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil	Adresse (pour les personnes morales)  (DD/MM/////)	
7) Date de dépassement de :    -  3) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil  15.12.2010  Si la carticlostion est tombée en dessous du seuil (	Adresse (pour les personnes morales)  (DD/MM/////)	
7) Date de dépassement de :  8) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil  15.12.2010  Si la carticlostion est tombée en dessous du seuil (	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  10es des personnes es aux points 6 et 6  (DD/MM/YYY)  Ininimum. Il vous est loisible de ne pas compléter le point 10	
7) Date de dépassement de :  8) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil  15.12.2010  Silla carticlostion est tombée en dexsous du seuil (	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  10es des personnes es aux points 6 et 6  (DD/MM/YYY)  Ininimum. Il vous est loisible de ne pas compléter le point 10	
7) Date de dépassement de :  8) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil  15.12.2010  Silla carticlostion est tombée en dexsous du seuil (	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  10es des personnes es aux points 6 et 6  (DD/MM/YYY)  Ininimum. Il vous est loisible de ne pas compléter le point 10	
7) Date de dépassement de :  8) Seuil franchi (en %)  9) Dénominateur	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil  15.12.2010  Silla carticlostion est tombée en dexsous du seuil (	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  10es des personnes es aux points 6 et 6  (DD/MM/YYY)  Ininimum. Il vous est loisible de ne pas compléter le point 10	
7) Date de dépassement de :  8) Seuil franchi (en %)  9) Dénominateur	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil  15.12.2010  Silla carticlostion est tombée en dexsous du seuil (	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  10es des personnes es aux points 6 et 6  (DD/MM/YYY)  Ininimum. Il vous est loisible de ne pas compléter le point 10	
7) Date de dépassement de :  8) Seuil franchi (en %)	Nom (3 forme jundique pour les personnes morales)  Veuillez compléter "part II" pour les coordon visé Séuil  15.12.2010  Silla carticlostion est tombée en dexsous du seuil (	le 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)  Adresse (pour les personnes morales)  10es des personnes es aux points 6 et 6  (DD/MM/YYY)  Ininimum. Il vous est loisible de ne pas compléter le point 10	

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente		Après la transaction					
	ili droits de vôte	# droi	ts de vote	% de droits de vote				
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des utres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non 86s à des titres			
Blos SA en liquidation	0	0		0,00%				
Blocher SA	36.908	38,908		10,08%	1			
Gosson-Kessales SA en liquidation	36.531	36.531		9,98%				
STATE OF THE STATE		Service Control	2848 A. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4.	, de				
TOT	AL.	73439	0	20,96%	0,00%			

Commencer d'abord par les "groupes" de défenteurs.
Ajouter les sous totaux puls terminer par les détenteurs seus
Les totaux , les "sous-totaux" et les % seront mis à lour après avoir utilisé la
toute CCAL CULER> ci dessous

B) Instruments financiers assimilés	Après le transaction						
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvent être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote		
то	TAL	(per rapport à toutes	fes dates d'échéence)	0	0,00%		

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER>

+

TOTAL (Droits de vote & instruments financiers assimilés)		# de droits de vote	% de droits de vote
	CALCULER	73,439	20,06%

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veuillez décrire ici ou loindre le schéma en annexe à votre envoi

Suite à la liquidation de Bios SA, cellè-ci ne contrôle plus Biocher SA.

(dosson-Kosssies est contrôlée par la SA limnobilière du Pery.

SA Immobilière du Pery est contrôlée par Biocher SA.

Biocher SA n'est pes une entreprise contrôlée.

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

	cessers de			500
Détenteur	détenir/détiendra à	l ol	droits de vote à partir du	
	nouveau			
				 500

13) Information supplémentaire							
A) Obligations convertibles et	droits à la souscription de titres conférent le droit	t de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Typo d'inotrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)		Nombre	# droits de vote pouvent être acqui d'exercice ou de conversion de l'ind	strument	
						+	
B) Actions sans droit de vote							
Détenteur	Nombre			***		+	
C) Remarques	OA day Rahita da an Marantina						
La inquirostion de la societe cic	s SA feit l'objet de cette notification.						
Fait à	Lucrembourg						
29	0.12.2010	20.12.2010 (DD/MMYYYY)					
Nom & qualité		•		The state of the s			
	Pierre Galand, Administrateur/Liquidae	Meur'	Signature	5 4	2	+	
					•		